Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dépassement de la date de signature de l'acte authentique

Par Jessicadream

Bonjour,

En cas de dépassement de la date butoir par l'acquéreur, quels sont les droits du vendeur ?
Peut-il décider d'annuler la vente ? et peut-il poursuivre en justice l'acquéreur et le notaire et demander des dommages et intérêts (sans mise en demeure préalable) ?

Merci d'avance

Belle journée

Par isernon

bonjour,

la date de signature de l'acte authentique peut-être simplement indicative ou au contraire extinctive.

dans le second cas, le non respect de la date entraîne la caducité de l'acte de vente.

salutations